

La Région des Pays de la Loire attribue aux étudiants et élèves en formation sanitaire ou sociale des bourses sur critères sociaux ainsi que des aides financières directes destinées à améliorer la qualité de vie pendant la formation. Elles sont calculées en fonction des situations personnelles.

—  
Portail étudiant : règlement, simulateur de calcul, demande de bourse en ligne et suivi de dossier sur <https://maboursesanitaireetsociale.paysdelaloire.fr>

Contact  
[boursespaysdelaloire@asp-public.fr](mailto:boursespaysdelaloire@asp-public.fr) ou  
n° Cristal 09 69 37 22 28



Agissez pour  
le recyclage des  
papiers avec  
la Région des  
Pays de la Loire  
et Ecofolio.

Création visuelle : [www.animaproductions.com](http://www.animaproductions.com) - Région des Pays de la Loire - Juillet 2020 - Photos © Gettyimages



## Formations sanitaires et sociales



## Des métiers tournés vers les autres

*Infirmier, masseur-kinésithérapeute, aide-soignant, éducateur spécialisé, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, accompagnant éducatif et social...*

*La Région des Pays de la Loire accompagne votre insertion professionnelle dans les métiers du sanitaire et du social, des métiers qui recrutent, des métiers tournés vers les autres.*

*Ces métiers jouent un rôle majeur dans le développement du territoire régional alors même que les besoins sont croissants du fait du développement démographique et du vieillissement de la population.*

*Par la politique active qu'elle conduit en faveur des formations sanitaires et sociales, la Région témoigne ainsi de son attachement à répondre aux besoins des territoires et des populations, tant en matière de santé publique que de cohésion sociale.*

*Je vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée et une pleine réussite dans votre projet professionnel.*

**Christelle MORANÇAIS**

Présidente de la Région des Pays de la Loire

Les formations sanitaires et sociales en Pays de la Loire, c'est :



**8 500** élèves  
et étudiants



## La Région des Pays de la Loire organise les formations sanitaires et sociales

- Elle autorise les établissements à dispenser des formations
- Elle **assure tout ou partie du financement des formations**
- Elle **fixe le nombre de places** de formation
- Elle **modernise les locaux** des instituts de formation, comme par exemple l'extension du Pôle régional de formation santé/social de Laval, le nouveau Pôle de formations du Saumurois, les nouveaux locaux pour les instituts de formation paramédicale à Châteaubriant
- Elle **facilite l'accès aux formations sanitaires et sociales de niveaux 4 et 3 en assurant la gratuité** pour les élèves en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emploi. La prise en charge de tout ou partie des frais de formation est assurée pour les étudiants dans les mêmes conditions
- Elle **attribue des bourses et aides individuelles**, destinées à améliorer la qualité de vie des apprenants, et rémunère les stagiaires de la formation professionnelle continue (pour les élèves en formation sanitaire et sociale des niveaux 3 et 4).

### Quelles formations ?



#### SANITAIRES

- aide-soignant
- ambulancier
- auxiliaire de puériculture
- ergothérapeute
- infirmier
- manipulateur en électroradiologie médicale
- masseur-kinésithérapeute
- pédicure-podologue
- sage-femme



#### SOCIALES

- accompagnant éducatif et social
- assistant de service social
- conseiller en économie sociale et familiale
- éducateur spécialisé
- éducateur de jeunes enfants
- moniteur éducateur
- technicien en intervention sociale et familiale